

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place.

Je vous souhaite la bienvenue en ce lundi 18 octobre à cette session d'automne.

Petit...

Juste une petite information.

Je vous propose, à l'issue de notre assemblée, que nous nous retrouvions ici même pour une photo de groupe avec nos jolis masques roses, puisque, aujourd'hui, c'est la journée de lutte contre le cancer du sein.

Donc j'aimerais que nous nous retrouvions avant le déjeuner ici même.

M. le préfet, bienvenue.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Alors aujourd'hui, nous accueillons le Conseil départemental des jeunes.

Ils vont faire une intervention, mais je voudrais demander à Alexandre Grenot et Caroline Aloé de bien vouloir... venir ici.

Et je vous laisse la parole.

Alexandre Grenot, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

-Bonjour à tous, chers collègues.

Depuis 2010, le Conseil départemental des jeunes est sensibilisé à la démocratie et à la citoyenneté dans leur cadre de vie de façon concrète et active.

C'est un beau dispositif créé par le Département avec comme partenaires la direction académique, la Direction diocésaine et le Réseau Canopé.

Nos jeunes sont élus dans nos collèges, se rencontrent et travaillent sur des thèmes particuliers, chaque année, chaque mandature, comme le Chèque Sport, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la protection du patrimoine naturel, l'égalité filles-garçons, l'eau.

Nos jeunes collégiens sont souvent appelés à nous représenter dans les festivals comme le Festival du Film d'Aventure, Festiprev, où ils interviennent dans le jury.

En Charente-Maritime, être citoyen engagé commence dès le collège.

Avec Mme la présidente et Caroline Aloé, nous allons venir à la rencontre des jeunes dans les collèges pour coconstruire avec eux le plan départemental de la jeunesse.

Vous êtes, vous, les jeunes, de véritables ambassadeurs du Département auprès de vos amis.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos attentes et nous comptons vraiment sur vous.

Merci.

Caroline Aloé, vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges.

-Ça marche.

M. le préfet, Mme la présidente, mes chers collègues, mes chers collègues du Conseil départemental des jeunes.

Déjà, je voulais vous féliciter pour votre élection, même si elle date d'un an.

La Covid a fait que nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer avant.

Donc bienvenue ici dans la Maison de la Charente-Maritime.

Effectivement, comme l'a rappelé Alexandre, c'est une institution ancienne, mais vous avez un beau challenge à relever.

Moi, je vous en donne un autre à la demande de Mme la présidente.

Vous savez que vous avez, dans vos établissements, vendredi, honoré la mémoire du professeur Samuel Paty qui est tombé à cause des forces de l'obscurantisme.

Comme l'a demandé...

Comment dirais-je, le ministre de l'Éducation nationale sur la proposition du député Olivier Falorni, de donner le nom à un établissement dans chaque département.

Nous vous invitons à choisir le nom parmi les dix collèges de la Charente-Maritime qui n'ont pas de nom de personne.

Nous vous confions cette mission.

Donc c'est une mission de civisme et c'est une mission aussi pour faire le devoir de la mémoire.

Je suis très heureuse de travailler avec Alexandre à vos côtés.

N'hésitez pas aussi à nous interpeller, à nous poser des questions et là aussi, à l'issue de vos présentations, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas.

Et je voulais préciser à mes collègues qu'on va vous faire passer le nom des conseillers départementaux jeunes des collèges de vos cantons.

Voilà.

Vous pourrez ainsi savoir qui sont vos interlocuteurs des jeunes.

Bon travail à vous, en tout cas.

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Bonjour.

Je m'appelle Hiroko Fovet.

Je viens du collège Fabre-d'Églantine à La Rochelle.

Laura Maret, conseillère départementale des jeunes.

-Bonjour.

Je m'appelle Laura Maret.

Je viens du collège de Tonnay-Charente Joliot-Curie.

Esteban Bazin, conseiller départemental des jeunes.

-Bonjour.

Je m'appelle Esteban Bazin.

Je viens du collège Jeanne-d'Arc à Saintes.

Louise Libaud, conseillère départementale des jeunes.

-Bonjour.

Je suis Louise Libaud, du collège Édouard-Grimaux à Rochefort.

Carmen Viault, conseillère départementale des jeunes.

-Bonjour.

Je m'appelle Carmen Viault.

Je viens du collège Émile-Combes, à Pons.

Inès Le Pennuisic, conseillère départementale des jeunes.

-Bonjour.

Je m'appelle Inès Le Pennuisic.

Je viens du collège Jean-Guiton à Lagord.

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Nous allons vous présenter la mandature 2020-2022 du Conseil départemental des jeunes, ainsi que les différentes étapes de la mandature jusqu'à aujourd'hui.

Nous sommes aujourd'hui six élèves de 4e et nous représentons les 26 000 collégiens provenant des 61 collèges de notre département à qui il a été proposé de participer à cette mandature.

Laura Maret, conseillère départementale des jeunes.

-Notre établissement nous a proposé un rôle de conseiller départemental jeune lorsque nous étions en 5e.

Nous y avons réfléchi seuls ou avec des adultes proches et aussi cherché notre binôme, de préférence fille-garçon.

Nous avons présenté notre candidature ainsi que nos propositions d'actions devant nos électeurs, puis nous avons été élus par ces derniers, ou élus par défaut si nous étions les seuls à nous présenter.

Comme à chaque mandature, nous devons prendre connaissance individuellement du règlement intérieur en acceptant les conditions.

Il a été également relu lors de notre première réunion de commission.

Louise Libaud, conseillère départementale des jeunes.

-Cette mandature est composée de 49 collèges représentés par 93 élus qui siègent dans notre assemblée.

Pour des raisons écologiques de temps de trajet, nous sommes répartis géographiquement en trois commissions.

Nous avons appelé nos commissions Ecoloca Terre, composée de 16 collèges qui se réunissent généralement à La Rochelle, Team ESE, composée de 16 collèges qui se regroupent habituellement à Saintes, et Génération verte, composée de 17 collèges qui se rassemblent le plus souvent à Jonzac, et parfois à Saintes.

Esteban Bazin, conseiller départemental des jeunes.

-Notre thématique de travail pour ces deux années de mandature est "Acteur du développement durable".

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Normalement, en début de mandature, lors de la journée d'installation, on doit procéder à l'élection de deux vice-présidents du Conseil départemental des jeunes.

Malheureusement, et malgré plusieurs essais, cette élection n'a pas pu avoir lieu.

Durant cette première année de mandature, complexe en raison du Covid-19, nous avons découvert notre rôle au travers de travaux en commission, de réunions et de prises de décisions.

Nous avons pu échanger lors des visios grâce à des ateliers où nous étions en autonomie, mais également aidés.

Carmen Viault, conseillère départementale des jeunes.

-Nos quatre premières réunions en commission se sont tenues en visio lors de mercredis dans nos établissements de 10 h à 12 h.

Chaque séance s'appuyait sur un diaporama sur lequel nous pouvions interagir en écrivant dessus.

Malgré quelques difficultés ou pertes de connexion pour l'organisation, nous avons pu échanger via une plateforme de connexion.

Un petit exercice de prise en main avec des questions type "j'aime, j'aime pas" nous a été proposé, puis, selon le programme de la réunion, nous avons travaillé sur des quiz pour acquérir de nouvelles connaissances.

Lors de notre dernière réunion en distanciel, nous avons précisé notre projet d'actions à réaliser durant la seconde année de mandature.

Inès Le Pennuisic, conseillère départementale des jeunes.

-Au mois de juin dernier, nous avons enfin pu nous rencontrer en commission.

Des jeux de connaissances ont été nécessaires afin de nous découvrir visuellement.

Des jeux de coopération nous ont permis d'impulser des relations d'entraide, d'écoute et d'échange.

En petits groupes, nous avons mis par écrit nos idées, puis les avons présentées aux autres conseillers départementaux jeunes.

Louise Libaud, conseillère départementale des jeunes.

-Entre chaque réunion de commission, la plateforme de travail collaboratif sur Internet Omnispace nous permet d'échanger à distance et de travailler sans nous voir.

Afin de garder notre motivation et de nous apporter de nouveaux axes de réflexion, des quiz étaient proposés régulièrement.

Carmen Viault, conseillère départementale des jeunes.

-Au mois de juin, nous avons réalisé la journée de clôture de la première année de mandature.

Le 30 juin, une sortie Accrobranche au château de la Gataudière et nettoyage de plage à La Tremblade nous a été proposée.

Nous étions 71 présents.

Après des moments d'adrénaline et de peur à dix mètres de haut, nous avons nettoyé une plage et récupéré une grande quantité de déchets alors que l'endroit ne semblait pas forcément sale.

Inès Le Pennuisic, conseillère départementale des jeunes.

-Le 18 septembre avait lieu le festival de la fiction TV à La Rochelle. Nous avons tous eu la possibilité de noter les films en compétition via Internet.

Lors de la journée de remise des prix, 11 d'entre nous se sont déplacés afin de remettre le Prix des collégiens.

Durant la journée, nous avons rencontré l'acteur Guillaume de Tonquédec, connu dans la série "Fais pas ci, fais pas ça", puis notre marraine, Manon Azem, connue pour être la voix française d'Hermione Granger dans "Harry Potter".

Nous avons rencontré l'équipe de la série "Ici tout commence" pour une séance de dédicace.

Le Prix des collégiens est revenu à la série "Détox".

Esteban Bazin, conseiller départemental des jeunes.

-La thématique qui nous a été proposée nous a fortement motivés et nous avons décidé, pour ces deux années, de réaliser des films en lien avec l'écologie afin de sensibiliser aux problèmes environnementaux.

Inès Le Pennuisic, conseillère départementale des jeunes.

-Pour réaliser ces films, nous avons commencé par nous documenter sur différents sujets du développement durable, et sur la réalisation de films.

À travers de petits quiz, nous avons appris le langage audiovisuel.

Chacun d'entre nous a fait des propositions de thématiques de développement durable, en lien avec le développement durable.

Puis nous avons voté parmi les propositions.

Enfin, nous avons commencé à élaborer des projets de films.

Laura Maret, conseillère départementale des jeunes.

-Prochainement, nous allons définir le contenu de vidéos avec précision.

Au mois de janvier, nous devons écrire le scénario de chaque film.

En mars et avril, nous nous occuperons du tournage où chacun aura un rôle bien précis : acteur, ingénieur son, cameraman, présentateur ou encore voix off.

La dernière étape sera d'assembler ces films qui seront reliés sous forme d'un journal télévisé.

Le montage sera effectué par des professionnels de l'audiovisuel.

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Nous vous remercions pour votre écoute et pour ce temps de parole accordé par la présidente.

Nous remercions également Laurent et Emeline du Conseil départemental, et Constance, Ludovic et Sarah du Réseau Canopé pour leur accompagnement dans ce projet.

Nous espérons que notre projet suscite votre intérêt.

Si vous avez des questions, nous y répondrons avec plaisir.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Félicitations.

Merci à vous, M. Laurent Garel ainsi que Emeline Wallet, pour le travail qui est fait auprès de ces jeunes.

Merci vraiment pour la qualité de votre présentation.

C'est important.

Alors pour changer un peu, je voulais vous proposer...

Si vous avez des questions à poser aux élus départementaux, ça peut être intéressant de le faire, si des questions vous viennent à l'esprit.

Et de façon interactive, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, si vous avez des questions à poser à ces jeunes filles, eh bien...

Et il y a un garçon, pardon.

Excusez-moi.

De poser...

Alors...

Peut-être...

Je sais pas.

Vous...

Y a-t-il des questions ?

Non ?

C'est vrai ?

Les élus départementaux ?

Aucune.

Bon...

Si ?

Ah.

Très bien.

Mme Pichot.

Marion Pichot, conseillère départementale.

-Vous m'entendez ?

Bonjour et merci beaucoup.

En fait, c'est pas une question, c'est pour vous remercier pour l'investissement que vous avez à travers ce Conseil départemental des jeunes, de ce que vous nous présenterez à l'issue de cette année, car c'est important pour nous d'avoir le regard de la jeunesse sur ce qui se passe dans notre société.

Merci pour le temps que vous y accordez.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Une autre...

Patrice Libelli, conseiller départemental, puis Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Oui.

-Question.

Patrice Libelli.

Patrice Libelli, conseiller départemental.

-Comment vous avez ressenti cette première année ?

Qu'est-ce qui vous a marqués ?

Qu'est-ce qui vous a le plus surpris ?

Vos réactions, quoi, en fait.

Laura Maret, conseillère départementale des jeunes.

-Alors, c'était une année très enrichissante pour nous, parce qu'on arrive dans un monde presque d'adultes.

On est des citoyens, maintenant.

C'est vrai que...

Pour ma part, ça a été très enrichissant.

On a des responsabilités.

On représente notre collège.

Et c'était une année exceptionnelle, vraiment.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Catherine Desprez ?

Catherine Desprez, vice-présidente en charge de la culture, de la mobilité et des domaines aéroportuaire et ferroviaire.

-J'aimerais savoir comment c'est vécu à l'intérieur de votre classe.

Est-ce que les collègues s'intéressent à ce que vous faites ?

Arrivez-vous à leur communiquer les sujets sur lesquels vous travaillez et comment vous travaillez ?

Vous arrivez à sensibiliser certains collègues ?

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Alors, personnellement, oui.

Car quand je reviens dans mon collège après une réunion ou autre, souvent, les professeurs demandent de faire un débriefing des sujets qu'on a abordés ou... de comment ça s'est passé en général, car tous les élèves ne peuvent pas faire ce genre de choses.

Donc ça intéresse les professeurs de voir ce qui se passe ici.

Carmen Viault, conseillère départementale des jeunes.

-Dans mon collège, les professeurs sont intéressés par ce que je fais sur l'écologie.

Du coup, c'est plutôt sympa de répondre à des questions.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Véronique Richez-Lerouge et Marie-Christine Bureau.

Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.

-Cette expérience tout à fait inédite, je dirais, vous donne-t-elle envie de faire de la politique plus tard ?

Et est-ce que ça donne envie aussi aux autres ?

Car il y a un problème d'abstention en France et d'implication dans les choses publiques.

Est-ce que vous vous projetez déjà là-dessus ?

Carmen Viault, conseillère départementale des jeunes.

-Oui, ça donne forcément envie, parce qu'on voit ce qui se passe, comment on fait.

Personnellement, ça m'a donné envie.

Après, à voir.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Excellente question.

Marie-Christine ?

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Vous féliciter les unes et l'autre pour cet engagement.

Je voulais vous demander comment vous aviez vécu cette période de Covid et ce que ça a pu vous apporter comme enrichissement.

Si ça avait déclenché chez vous peut-être une envie de bénévolat, une envie d'action citoyenne vis-à-vis des autres ou, en tout cas, si vous avez eu des réflexions intérieures ou partagées sur l'action que menaient les politiques par rapport à la gestion du Covid.

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Alors...

Pour la période Covid, ça a été un peu compliqué via les visios, les choses comme ça, parce qu'il y avait moins de communication.

C'était plus compliqué de faire connaissance.

Mais quand il y a eu les réunions en présentiel, ça a été plus simple d'avancer dans des projets, parce que le fait de voir les personnes, c'est plus facile de communiquer.

Et après, non...

Louise Libaud, conseillère départementale des jeunes.

-Ça nous a aidés, quand on s'est rencontrés pour la première fois, à concrétiser les projets qu'on voulait aborder.

Donc au début, on a surtout appris à se connaître.

Donc c'était plus difficile.

Maintenant, on arrive plus à concrétiser les projets, car on est en présentiel.

Laura Maret, conseillère départementale des jeunes.

-Et ça donne aussi une idée des solutions qu'on peut apporter à tout ça, les visios, notamment.

Ça a été une période très compliquée.

On a réussi quand même à avancer.

Un peu à tâtons, certes.

Mais on a réussi à se débrouiller.

Et pour répondre, je crois, à votre deuxième question...

Niveau bénévolat, si j'ose dire...

On a vu beaucoup de choses par rapport à l'écologie, etc.

et ça donne envie d'agir soi-même, parce que si nous, on s'y met pas maintenant, personne ne s'y mettra donc...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bravo.

Allez-y.

Hiroko Fovet, conseillère départementale des jeunes.

-Comme disait Laura, pour le bénévolat, quand on a fait la sortie à la plage et qu'on a vu que...

Quand on s'est rendus sur les lieux, on pensait pas trouver autant de déchets.

Donc ça donne vraiment envie, quand on va sur un lieu public, d'aider car on se rend compte qu'en cherchant un peu, il y a beaucoup à faire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Moi, j'ai une petite suggestion à vous faire.

Je me fais l'écho de mes collègues Caroline et Alex.

Alexandre.

C'est de vous proposer aussi d'être intégrés dans les réflexions sur les travaux qui seront faits dans les différents collèges pour que vous sachiez ce qui se passera quand on fait des travaux de rénovation, et notamment de rénovation énergétique grâce au plan de relance.

Et puis, aussi une suggestion d'Alexandre Grenot, de vous faire vivre un petit peu plus nos vies d'élus à travers une journée, ça peut être un samedi ou pendant les vacances scolaires, que vous puissiez suivre vos conseillers départementaux.

En tout cas, monsieur, mesdames, puisqu'on ne dit plus "mesdemoiselles", je vous remercie infiniment pour votre travail.

Je vous souhaite une pleine réussite dans vos études, parce que ça passe aussi par là, et on a peut-être de futurs conseillers départementaux avec nous aujourd'hui.

Merci beaucoup.

Pendant que le secrétariat de séance s'installe, quelques informations à vous communiquer.

Alors, de bonnes nouvelles avec l'arrivée de Mme Anne Winkopp-Toche qui est là, qui est donc sous-préfète de Saint-Jean-d'Angély.

J'ai eu l'occasion de faire sa connaissance samedi.

Madame, soyez la bienvenue en Charente-Maritime.

Des fins de fonction.

Nicolas Septe, procureur de la République de Saintes, a quitté la Charente-Maritime au début du mois d'août.

Il est maintenant en Corse.

C'est M. Benjamin Alla qui est le nouveau procureur de la République.

M. François Papin, que certains ici ont peut-être connu qui était directeur du site d'Alstom à Aytré, il est nommé à Paris et c'est M. Bertrand Constensoux, qui a fait sa carrière dans la branche énergie d'Alstom qui maintenant exerce les fonctions de direction.

Je souhaiterais aussi porter à votre connaissance l'élection de Michel Talbot, qui était au poste de premier adjoint au maire de Mazerolles.

M. Emmanuel Créatin, maire de Mornac-sur-Seudre, est élu président du Syndicat mixte des ports de la Seudre.

Il remplace Jean-Pierre Tallieu, le premier vice-président et Jean Prou.

Chantal Duret, première adjointe, élue maire de Meux au mois de septembre suite à la démission du maire, Mme Annick Jamet.

Je voudrais aussi féliciter Jean Prou qui est conseiller départemental, et maintenant président du Conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Cher Jean, félicitations.

Malheureusement, quelques mauvaises nouvelles avec le décès de M. Pascal Delarge qui était maire de Cravans.

Son successeur, vous l'avez peut-être vu dans la presse, est M. Dominique Fradin.

Jean-Paul Roy aussi, ancien maire d'Arces-sur-Gironde, Il est décédé à 72 ans au mois d'août.

Et René Antonin, ancien maire de Puy-du-Lac, est décédé à 94 ans.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette session, je voudrais vous présenter les excuses de M. Cabri, qui donne pouvoir à Chantal Guimberteau, et Philippe Callaud qui donne pouvoir à Véronique Abelin-Drapron.

Donc M. le préfet, mesdames et messieurs, en vos grades et qualités, mes chers collègues, nous ouvrons aujourd'hui cette session d'automne dans un meilleur contexte sanitaire que celui de l'année dernière et c'est heureux pour le département et notre pays tout entier.

La gestion par le Département de la crise a été déterminante.

Nous avons été solides et solidaires et nous pouvons dresser sereinement les grands axes de notre politique départementale pour ce nouveau mandat. La crise sanitaire a rappelé le rôle essentiel de notre collectivité au service des Charentais-Maritimes.

Elle a mis en lumière son implication quotidienne dans l'action sociale.

Les agents du Département ont été pleinement mobilisés et exemplaires.

Je tiens à les en remercier à nouveau alors que nous allons prendre connaissance du rapport d'activité des services de l'année 2020.

C'est l'ensemble du secteur médico-social qui a été en première ligne auprès des plus fragiles, dans des conditions d'exercice difficiles.

Nous avons tenu, au plus fort de la crise, à prendre en compte leur précieuse implication en versant une prime pour 5 000 employés du secteur.

Nous connaissons la pénibilité de ces métiers et savons combien il est important d'améliorer leur attractivité.

À cet égard, la décision prise par le gouvernement de revaloriser les salaires des services d'aide et d'accompagnement à domicile à compter du 1er octobre est une bonne chose.

Cependant, nous regrettons qu'elles se soient faites unilatéralement et sans concertation avec les Départements et sans un programme de financement pérenne.

Alors que la grande loi sur l'autonomie tant attendue a été abandonnée, les Départements prennent leurs responsabilités.

Nous répondons présents une fois de plus.

Nous avons travaillé pour apporter des lres réponses aux associations relevant de la branche d'aide à domicile au travers d'un dispositif que notre assemblée examinera lors de cette session.

Mais nous aimerions maintenant être rassurés sur la pérennisation du financement de l'État dont la compensation partielle est actuellement insatisfaisante.

C'est le même débat qui voit le jour avec l'expérimentation de la recentralisation du RSA.

Nous regarderons avec intérêt ces expérimentations, mais pour nous, c'est la question du financement durable du RSA qui se pose et sa compensation par l'État.

Au niveau national, sur 11 milliards d'euros, l'État en finance seulement 6 milliards.

La question est donc d'abord : "Comment l'État aide les Départements participant davantage au financement de l'allocation ?"

Si la crise a fragilisé encore plus les personnes vulnérables, elle a aussi révélé des situations préoccupantes chez les jeunes enfants. La protection de l'enfance occupe une place à part au sein de nos politiques sociales.

Elle vise à protéger et à émanciper les enfants qui ont un parcours de vie difficile.

Notre schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance s'y emploie et nous avons décidé de renforcer notre mobilisation en nous engageant dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Celle-ci permettra l'apport de moyens supplémentaires qui visent à produire une meilleure convergence des réponses aux besoins de l'enfant. Ainsi, avec vous, M. le préfet et aux côtés de l'Agence régionale de santé, nous allons développer des actions pour, d'une part, prévenir le placement d'enfants dont le nombre a fortement augmenté, et d'autre part, accompagner davantage ceux qui ont des troubles du comportement.

À cet égard, nous aimerions plus de visibilité sur la cohérence de la politique nationale de l'enfance, M. le préfet, car nous saisissons mal l'articulation du projet de loi sur la protection de l'enfance actuellement discuté au Parlement avec les ambitieuses mesures que nous signerons ensemble.

Ainsi, l'absence de dispositif de soutien psychologique ou psychiatrique pour les enfants, dans ce texte, ne semble pas correspondre aux attentes en la matière, quand on sait qu'un tiers des enfants placés a un besoin et que 30 % des jeunes relevant de la protection de l'enfance ont un dossier à la MDPH.

Une grande politique en la matière au niveau national devient inévitable. Mes chers collègues, alors que nous sortons progressivement de la crise que nous avons traversée, nous avons un regard forcément tourné vers l'avenir en présentant les orientations budgétaires de l'exercice du Département.

Nous sommes prudents, mais la bonne gestion de nos finances nous rend confiants.

Loïc Girard et la commission des finances ont effectué un travail rigoureux, qui nous permet de maintenir un niveau d'investissement élevé et qui fait de nous le premier donneur d'ordres dans le secteur du BTP à l'échelle départementale.

Cette solidité nous permet d'engager ce qui sera la feuille de route de la réussite de ce mandat, à commencer par la sortie de crise, on l'a évoquée, avec en accompagnement des mesures d'urgence prises lors des premiers confinements, l'accélération des projets vertueux et porteurs engagés par le Département avec l'appui de l'accord départemental de relance, la renaturation de sites, les mobilités douces, l'optimisation énergétique de notre patrimoine et d'autres mesures.

Tout le patrimoine bâti fera l'objet d'une attention particulière et nos dispositifs d'aide aux communes vont participer activement à cette dynamique de reprise dans les territoires.

Vient ensuite la poursuite de notre politique de modernisation des collèges pour favoriser la réussite scolaire, qui se décline autour de trois axes prioritaires : l'amélioration du cadre de travail et de la vie des collégiens, la fourniture d'équipements répondant aux défis pédagogiques et des restructurations de bâtiments à visée écologique. C'est aussi le lancement d'un plan pour la jeunesse qui a particulièrement souffert de la crise sanitaire.

Après une vaste concertation pilotée, notre plan d'action sera présenté d'ici la fin de l'année 2022.

Nous y répondrons par des mesures fortes et incitatives.

C'est la montée en puissance de notre politique d'accès au numérique pour tous, avec l'entrée en phase finale du déploiement de la fibre très haut débit et l'approfondissement de notre plan pour le numérique inclusif qui font du Département, il est bon de le rappeler, un des pionniers en France dans l'aménagement équilibré du territoire et l'aide personnalisée à l'utilisation du numérique.

C'est aussi l'engagement du Département dans l'ère de la mobilité durable avec la prise en compte renforcée des paramètres environnementaux dans l'entretien de notre patrimoine routier, l'encouragement à un mode de transport plus respectueux de l'environnement avec le plan Vélo du quotidien.

Toujours avec la volonté de relier au mieux chaque partie du territoire, nous relançons le projet de contournement de Marans dans un souci de fluidification et de sécurisation du trafic routier en lien avec le Département de la Vendée.

Le renforcement de notre rôle pour la protection des biens, des personnes et de l'environnement est aussi au cœur de nos préoccupations en tant que principal contributeur du SDIS avec la construction de nouveaux centres de secours.

C'est aussi l'affirmation de notre politique maritime afin de développer notre potentiel maritime et de garantir la sécurité des littoraux et des fleuves face aux risques de submersion et d'inondation par la poursuite du plan de remise à niveau des ports départementaux et la finalisation du Plan Dignes.

Il convient aussi de porter une attention particulière à la protection de nos ressources naturelles et des milieux aquatiques en faisant du Département un acteur clé de la gestion qualitative et quantitative de l'eau qui constitue un enjeu économique et de santé publique majeur.

Lors de mon propos introductif le 1er juillet de cette nouvelle politique départementale, j'ai bien redit que notre volonté et les élus des commissions respectives en sont les principaux acteurs...

Il convient de porter une attention particulière sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau, et on en a déjà discuté avec M. le préfet.

Enfin, la valorisation et la promotion de l'identité charentaise-maritime.

Cette impulsion guidera toutes nos actions et commencera symboliquement par la réhabilitation de son emblème iconique, le fort Boyard, fragilisé par l'océan du fait de la disparition de ses éléments historiques protecteurs, le brise-lames et le havre d'accostage, que nous allons donc réhabiliter.

Mes chers collègues, nous aurons aujourd'hui les principaux rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Donc la décision modificative numéro 2, le débat d'orientation budgétaire, le rapport d'activité des services pour l'année 2020, la situation comparée des femmes et des hommes en Charente-Maritime, le financement, un élément important...

Le financement de l'impact de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et la contractualisation de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Voici donc les principaux rapports qui seront soumis à vos avis et dont vous aurez à débattre en commission technique avant leur présentation au vote vendredi.

J'ai des interventions qui m'ont été transmises...

Des demandes d'intervention.

Il faut juste que je retrouve le document.

Se sont inscrits M. Fabrice Barusseau, Marylise Fleuret-Pagnoux, Brigitte Desveaux, Guillaume Krabal, Lionel Pacaud, Alexandre Grenot et Sylvie Mercier.

Eh bien, M. Barusseau...

Vous avez la parole.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, chers collègues.

Au nom du groupe que je représente, je vous remercie pour la transmission des différents rapports de cette session dans des délais qui ont permis aux élus que nous sommes de réaliser le travail d'étude et de critique qui nous incombe.

La chose fut souvent compliquée par le passé.

Pour autant, le verre reste à moitié vide quant à la méthode d'implication de l'ensemble des conseillers dans les questions départementales.

Votre tout premier discours qui nous avait laissé espérer une écoute large s'est avéré être un affichage de bonnes pratiques sans passage à l'acte.

J'en veux pour preuve l'écho dans les médias locaux d'enjeux départementaux non encore évoqués au sein de cette assemblée.

Que ce soient les colonnes concernant l'abandon de la création d'un 52<sup>e</sup> collègue ou bien l'évocation d'un accord passé avec la Vendée sur l'éternel projet de contournement de la ville de Marans, ces décisions, qui semblent déjà actées, nous laissent penser qu'il est difficile à la tête de ce Département de se délester des méthodes usitées aux antipodes du débat démocratique.

Cela dit, cette session pose les orientations budgétaires pour 2022.

Je ne souhaite pas m'éterniser sur notre situation budgétaire dont nous partageons le constat.

Elle est saine.

Mais le point de vigilance reste le même : la pérennité des droits de mutation couplés cette fois aux recettes liées à la fraction de la TVA transférée, très dépendante de la relance de la consommation.

Qui aurait pu croire qu'une aussi solide santé financière doublée de vos annonces d'entrée en mandature aboutirait à si peu d'innovations ?

Là où nous pouvions envisager un changement de braquet pour le pôle solidarité, par exemple, nous allons poursuivre des orientations qui laissent sans réponse d'importants besoins : la précarité des moins de 25 ans, une plus juste rémunération des aidants, la désertification médicale ou le dégel de nos subventions au fonctionnement de nos centres sociaux. Nous avons d'ailleurs reçu un courrier la semaine dernière.

Puisque nous avons les moyens d'être innovants, ne nous contentons pas de suivre les lacunaires orientations nationales, mais soyons force de propositions et d'expérimentations.

Votre rapport d'activité nous donne l'occasion de remercier tous les collaborateurs qui œuvrent dans cette collectivité avec talent au service de nos concitoyens.

Nous avons pu mesurer la réelle force de leur engagement à travers le prisme de la crise sanitaire au cours de laquelle la multiplicité des urgences a été traitée avec grande efficacité.

Mais ce rapport qui balaie nos champs de compétences autant qu'il présente les perspectives de votre mandature m'invite à détailler devant l'assemblée nombre d'enjeux non explicités, voire invisibles ou peu visibles.

L'action sociale déjà évoquée mérite d'être plus ambitieuse et novatrice.

L'avenant 43 concernant l'aide à domicile, vous l'avez dit, est loin de tout régler.

Mes collègues évoqueront à nouveau le sujet plus tard.

Le fonctionnement des collègues.

Outre la priorité à donner au débat sur la carte scolaire, la crise sanitaire a révélé des besoins du quotidien dont les réponses, très attendues, devront être pérennes.

Je citerai le renfort de personnel d'entretien, un plan d'urgence de rénovation des sanitaires, l'équale utilisation des gymnases quel que soit le territoire.

La défense incendie, DECI, que les maires connaissent bien, doit être appréhendée de façon très pragmatique avec le SDIS et les services de l'État.

L'enjeu est ici d'être en capacité de lutter efficacement contre les incendies et pas seulement de répondre à une norme certainement perfectible, mais parfois déconnectée des réalités de terrain.

Le déploiement de la fibre, salué comme il se doit, suscite nombre d'interrogations chez nos collègues maires.

Les centaines de poteaux qui émergent ne modifient pas les paysages.

Le déploiement n'est quasiment jamais finalisé dans les communes.

Cette belle politique que nous portons pourrait bien être gâchée par des détails.

Concernant la protection de l'environnement, saluons les initiatives Agrilocal 17, "+ de 17 dans nos assiettes" qui participent au développement de filières locales, mais là encore, changeons de braquet. Un sujet majeur de la mandature, vous l'avez dit, l'eau, son partage, mais au-delà de l'accès, la protection de cette ressource absolument vitale.

Nous avons la chance d'avoir Eau 17, un grand syndicat départemental, et d'avoir de bonnes politiques.

Euvrons donc pour que ces actions si complémentaires soient parfaitement coordonnées.

Par exemple, orientons nos politiques espaces naturels sensibles vers la préservation des têtes de bassin, puisque quand l'eau arrive à la mer ou dans les nappes, il devient parfois très compliqué de la traiter.

À coup sûr, le thème des énergies renouvelables fera encore longuement dissenter cette assemblée.

Oui, l'éolien s'est développé de manière anarchique, puisque la puissance publique n'a pas été en mesure de l'accompagner.

Puisque le système de marchés dans le domaine des énergies est terriblement nuisible, nous devons reprendre la main.

L'initiative du bassin d'essai pour les technologies énergétiques marines va dans le bon sens.

Nous avons une belle école d'ingénieurs à notre porte.

Un partenariat étroit avec ces talents émergents pourrait faire naître de nouvelles expériences à porter vers d'autres territoires.

Concernant les mobilités, nous avons développé les itinéraires vélo grâce au tourisme.

C'était la bonne solution pour créer rapidement une dynamique, mais cette politique devrait dépasser les frontières du tourisme.

La bicyclette est une solution à privilégier en secteur urbain, mais la ruralité, dépourvue de transports collectifs réguliers, est en attente de voies cyclables dédiées.

Nous sommes capables techniquement d'élargir un pont pour créer ce type de voie.

La difficulté technique et l'impact financier me semblent moindres sur des voies départementales classiques.

J'en terminerai par l'aide que nous apportons aux petites communes.

Nous demandons depuis longtemps que le potentiel fiscal soit mieux pris en compte dans nos règlements.

Nous le faisons déjà, mais cet élément n'est pas prédominant.  
Tous nos fonds de revitalisation sont utiles.  
Ils doivent l'être encore plus pour les communes les plus modestes.  
Il en va de l'égalité de traitement de nos territoires.  
Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Barusseau.

J'ai bien noté que vous vous inscrivez dans l'innovation.

J'attends de vous des propositions innovantes, voire osées.

Je...

Je propose de passer la parole aux personnes inscrites et ensuite d'intervenir, donc je note Caroline Aloé.

Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-M. le préfet, Mme la présidente, mes chers collègues.

Nous avons tous noté avec satisfaction la très bonne santé financière de notre département, et notamment l'augmentation des recettes à hauteur de 30 millions d'euros, mais comme vient de le rappeler notre collègue, rien d'innovant malgré ces bons résultats.

Pourtant, il y aurait matière dans le domaine social où le Département ne fait qu'appliquer la loi.

L'avenant 43 issu du Ségur vous en donnait pourtant l'occasion, Mme la présidente.

Certes, cet avenant va dans le bon sens.

Mais si nous pouvons regretter l'effet tardif de la revalorisation du métier d'aide à domicile, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une avancée pour l'ensemble des salariés du secteur privé seulement.

C'est bien là le problème.

Les salariés du secteur public, eux, sont injustement les grands oubliés de cet avenant 43.

Et là, Mme la présidente, vous aviez l'occasion de prendre l'initiative de réparer cette injustice.

Cette valorisation tardive se conjugue aux problèmes liés à la mobilité des salariés : l'usure de leur véhicule, le coût du carburant qui ne cesse d'augmenter.

La déficience en diplômes et en formation initiale font qu'au regard du vieillissement de la population de notre territoire, devenu encore plus attractif, il est temps, Mme la présidente, de lancer une réflexion collective sur ce métier très particulier.

Vous me permettez d'aborder un second point qui est fondamental.

Il concerne le modèle économique de ce type de service.

Cette réflexion pourrait également concerner les EHPAD, mais je souhaite aujourd'hui évoquer uniquement l'aide à domicile.

L'actuel tarif de remboursement lorsque la structure a signé avec le Département un CPOM est de 23 euros horaire, ce qui est très insuffisant et nous l'avons déjà dit plusieurs fois dans cette assemblée, face à l'ensemble des coûts de revient du service, à savoir le déplacement, la rémunération des salariés, le coût de structure et surtout l'absence liée à l'usure des métiers.

On est donc bien loin des 23 euros.

Ainsi donc, Mme la présidente, il apparaîtrait juste qu'une partie des 30 millions de recettes supplémentaires prenne en compte la revalorisation des aides à domicile du secteur public oubliées par l'État, et d'autre part, le coût horaire à 25 euros au lieu de 23 euros.

Je vous remercie pour votre attention.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Marylise Fleuret-Pagnoux.

Mme Desveaux, la parole est à vous.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Chers collègues.

Je voudrais aborder un autre sujet que vous avez évoqué dans la presse, comme l'a souligné Fabrice Barusseau.

Ça appelle évidemment des précisions de notre part, et notamment votre annonce d'une entente avec nos homologues de la Vendée pour porter ensemble un itinéraire alternatif à la 831.

Au-delà de l'absence de dialogue qu'a évoquée mon collègue...

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous interromps, Mme Desveaux, et pour rebondir sur ce que disait M. Barusseau, il y a des opportunités qu'il faut saisir.

C'est-à-dire que mon homologue vendéen, que j'ai vu pour un autre sujet, m'a interpellée sur l'urgence à répondre au souhait des Charentais-Maritimes, et notamment de Marans.

Effectivement, je n'ai pas eu le temps de réunir l'assemblée ou la commission ad hoc, mais à partir du moment où les deux présidents ont la même vision des choses, il faut saisir les opportunités.

Donc, maintenant, la commission travaillera sur la faisabilité routière, les études.

D'ailleurs, je vous informe que j'ai, avec M. Alain Lebœuf, président de la Vendée, cosigné un document, une lettre à la destination de M.

Djebbari.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, vous m'avez interrompue, mais je voulais justement saluer cette initiative que nous défendons depuis un certain temps, qui est l'aménagement, enfin, du contournement de Marans, que les Marandais et les habitants de l'Aunis attendent depuis des décennies.

Donc, notre groupe vous félicite pour cette réactivité et cet engagement aux côtés de votre homologue.

Mais au-delà de cette question, nous voulons simplement saisir l'opportunité et vous faire préciser votre pensée qui a toute sa légitimité, vous êtes présidente de cette assemblée.

Tout simplement, aujourd'hui, au schéma départemental de voirie 2010-2030, figure un itinéraire qui n'est pas alternatif à l'A831, mais le fuseau initial de l'A831.

Vous savez que les choses ont évolué depuis 2010, le président Bussereau défendait certaines options, et puis d'autres collectivités en ont défendu d'autres.

C'est là que je souhaite, et nous souhaitons, vous demander de clarifier votre position ou simplement attendre peut-être les conclusions de la commission.

Aujourd'hui, un territoire qui est composé de la CDA de La Rochelle, de la communauté d'agglomérations de Rochefort, de celle de Niort, les intercommunalités de l'Aunis, du Sud-Vendée, toutes se sont positionnées sur un itinéraire qu'elles ont appelé "l'alternative à l'A831".

Cet itinéraire prenait en compte le contournement de Marans, il prenait en compte l'aménagement sur place au maximum, là où nous pouvions utiliser les voiries existantes...

Aménageons-les au lieu de créer un fuseau spécifique, et ensuite, là où la traversée des hameaux ou des villages n'était pas compatible, créons peut-être un nouveau tronçon en consommant le moins de propriétés agricoles et de terres naturelles.

C'est, grosso modo, entre le secteur de la commune de Sainte-Soulle et Aigrefeuille.

Donc, aujourd'hui, M. le préfet nous précisera sans doute ce qui se discute au niveau national en termes de loi, la loi DS, sur ce dont rêvait Dominique Bussereau, votre prédécesseur, qui souhaitait que la loi

change et permette aux Départements de porter en maîtrise d'ouvrage des ouvrages d'intérêt national, tels que l'A831.

Dominique Bussereau défendait le maintien de l'itinéraire initial de l'A831 en espérant ce changement de la loi.

Il vous appartient à vous, Mme la présidente, et à cette nouvelle assemblée, de se positionner.

Est-ce que vous envisagez de vous positionner sur ce que défendait votre prédécesseur, si la loi le permettait, c'est-à-dire le maintien du fuseau initial de l'A831 ou bien de porter l'alternative, qui est aujourd'hui soutenue par le territoire à l'échelle du pôle métropolitain, donc le territoire concerné par cet itinéraire routier ?

Il est important que cette nouvelle assemblée se positionne par rapport à cette alternative.

Voilà, notre position, évidemment, est de soutenir l'alternative à l'A831, puisqu'elle est soutenue par les territoires, leurs acteurs et les collectivités concernées, elle est moins consommatrice de sols aussi bien agricoles que de sols naturels, donc elle est plus en phase avec nos préoccupations d'aujourd'hui et les injonctions de l'État qui demande à ce qu'on aboutisse à zéro artificialisation et imperméabilisation des sols.

Voilà l'objet de ma question.

Je vais profiter de cette intervention qui est un peu longue, mais je ne serai pas aussi longue dans d'autres interventions, sur la question du cyclable.

Aujourd'hui, le schéma départemental de voirie que j'ai évoqué ne comporte aucune action en matière d'aménagement cyclable.

Pourtant, Dominique Bussereau annonçait dans son préambule de ce schéma que chaque projet routier important comporterait une solution pour les modes de transport alternatifs, notamment les pistes cyclables, soit dans l'emprise même des travaux routiers...

Ah, pardon.

Soit dans l'emprise des travaux routiers, soit par des itinéraires alternatifs et plus confortables.

Aujourd'hui...

Pardon.

Aujourd'hui, nous voyons des travaux routiers très récents, comme la RD9, qui ne comportent aucun aménagement cyclable.

C'est vrai que c'était un vieux projet, qui avait été soumis à DUP, etc., qu'il est compliqué de revenir sur des travaux très anciens.

Mais aujourd'hui, nous souhaiterions que vous vous engagiez à tenir la promesse de Dominique Bussereau et prendre en compte systématiquement les aménagements cyclables et envisager peut-être ce qui était un gros mot il y a très longtemps, mais qui pourrait aujourd'hui être un concept fondamental, qui est celui du partage de la voirie départementale en prenant en compte les autres modes de déplacement, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Stéphane, tu voulais réagir ?

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, du tourisme, de la communication et de l'évènementiel.

-Simplement de dire à Brigitte que cette politique concernant les pistes et vélovoies vertes date depuis 2000.

C'est Léon Gendre en son temps qui avait fait un énorme travail sur ce sujet et j'ai eu l'occasion de continuer ce travail.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a 4 950 km, Brigitte, de pistes cyclables dans le département.

On est un département avec cinq grandes routes et vélovoies vertes, la Vélodyssée, la Vélo Francette, le Canal des 2 mers, la Scandibérique. Tout ça pour dire qu'en termes d'aménagement, on est plutôt bien fournis. Le travail qui a été fait par Géraldine Brives-Poussin, par Jean-Christophe Lebreton, c'est de dire que, quand il est question d'aménagement de pistes cyclables, notamment auprès des EPCI, on finance à 30 % et les EPCI à 70 %.

Quand il est question des grandes routes et vélovoies vertes, c'est le contraire, 70 % le Département, 30 % l'EPCI.

Je peux vous dire que nous, finalement, aujourd'hui, au niveau du Département, on répond à la demande des EPCI.

Quand il est question d'aménagements, on est à leurs côtés.

On le voit bien actuellement, on travaille avec Fabrice Barusseau sur la vallée du Coran.

On travaille avec d'autres territoires quand il est question d'aménagement de leurs pistes cyclables.

Ce sont eux qui doivent être au départ, comment dirais-je, les boosters de pistes cyclables sur leur territoire pour qu'on fasse un véritable maillage.

Je pense qu'aujourd'hui, la politique que l'on mène, notamment sur les vélos, est très intéressante.

Je réponds en même temps à Fabrice, c'est vrai que le tourisme a été la priorité, c'est là-dessus qu'on a commencé à travailler, mais aujourd'hui on va à l'école, on va au travail, on fait des balades grâce à ces pistes cyclables.

Aujourd'hui, le Département n'a pas à rougir sur ses pistes cyclables. Il est évident, et Brigitte, j'en terminerai là, qu'on doit continuer cette politique volontariste en ce qui concerne l'aménagement de nos territoires en pistes cyclables.

Mais on le fera.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Pour revenir brièvement sur l'A831, comme je l'ai dit, il faut saisir les opportunités quand elles se présentent.

Je vois, Mme Desveaux, que nous avons la même vision des choses.

Cela augure une franche et saine collaboration entre nous, je vous en remercie.

Pour rappel, effectivement, la DUP est tombée en 2015.

Donc, il convient maintenant de travailler sur un trajet alternatif.

Par ailleurs, ce qui se dessine, et ce n'est pas M. le préfet qui me contredira, c'est zéro artificialisation des sols quel que soit le projet d'ici 2050.

Le couperet tombera et on le voit lors de l'élaboration des SCoT. 2050, ce n'est pas pour tout de suite.

Cependant, eh bien, la tendance va vers cette préservation totale au naturel des sols, donc effectivement, travaillons tous ensemble à ce contournement de Marans.

Je passe la parole à M. Krabal.

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet, mes chers collègues.

Je voulais ce matin remercier les services du Département qui viennent de lancer les premiers aménagements indispensables au sein du collège de Dompierre-sur-Mer, le collège Marc Chagall.

En effet, depuis de trop nombreuses années, les collégiens, les enseignants et le personnel subissent ici des locaux trop restreints et inadaptés à l'enseignement de qualité.

Sanitaires, salles de classe, salles de restauration, espaces de pratique sportive, préau, tout est sous-dimensionné, voire vétuste.

Pour mémoire, cette année, 869 enfants sont accueillis pour une capacité de 729.

Cette surpopulation génère de la tension et des conflits, et ce toujours au détriment de la qualité de l'accueil des collégiens de six communes de notre département.

Associés à une modification de la carte scolaire à venir, les travaux qui y sont menés actuellement devraient permettre de faire retomber légèrement cette pression, alors merci.

Mais il ne peut s'agir que d'une solution à court terme.

En effet, les communes de l'Aunis connaissent une croissance constante. Rien qu'à Dompierre-sur-Mer, 300 nouveaux logements devraient sortir de terre d'ici 2 ans et les communes avoisinantes idem.

J'ai pu découvrir à la lecture de "Sud Ouest" du mardi 5 octobre que l'idée d'un 52e collège semblait abandonnée par notre collectivité.

Si je comprends complètement la problématique budgétaire que générerait la construction d'un nouvel établissement, cet abandon pur et simple doit cependant et impérativement déclencher des investissements conséquents dans les collèges qui en ont besoin pour des modernisations, des rénovations énergétiques et des agrandissements quand cela est nécessaire.

Beauregard, Courçon, Marans, Dompierre-sur-Mer, tous ces collèges de l'Aunis sont concernés par cette réflexion indispensable.

Aussi, et afin d'avancer ensemble et de trouver des solutions partagées, je vous propose que cette réflexion indispensable soit menée au plus vite, en toute transparence, et conjointement avec les conseillers municipaux et les conseillers départementaux concernés, les services du Département et ceux de l'Éducation nationale.

Merci à vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Krabal.

Caroline Aloé vous répondra tout à l'heure, enfin si ça ne t'ennuie pas, Caroline.

M. Lionel Pacaud a demandé la parole.

Lionel Pacaud, conseiller départemental.

-M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues, je regarde les enfants également qui nous regardent avec intérêt.

Notre groupe ne s'était pas encore exprimé jusqu'à présent, nous avons pris le temps de l'observation, de l'écoute, nous avons analysé le fonctionnement du Département.

Vous nous aviez parlé, Mme la présidente, de bienveillance en arrivant, je vous en remercie, c'est le cas.

Merci à l'ensemble de mes collègues pour leur accueil, pour les nouveaux élus, c'est toujours sympathique.

Je remercie également les services qui sont particulièrement compétents, qui nous accompagnent au quotidien dans nos déplacements, merci à eux.

Cependant, il y a forcément un "mais", je note quand même, au regard des attentes que nous pouvions avoir, une certaine continuité par rapport aux projets précédents.

On peut toujours espérer le changement dans la continuité, le changement, je le vois moins.

Vous avez souhaité qu'on vous fasse des propositions tout à l'heure, eh bien, je vous en fais une.

Je pense qu'il est peut-être temps d'imaginer une nouvelle feuille de route, un nouveau projet.

Je vois des Départements s'engager à échéance 2030, pourquoi ne pas engager un projet Charente-Maritime 2030, qui nous permettrait d'avoir une vision à plus long terme ?

On a parlé tout à l'heure de transition écologique, ce sont des enjeux qui doivent se voir forcément sur la durée.

C'est d'ailleurs ce qu'a évoqué une des jeunes du canton de Tonnay-Charente, comme par hasard, donc je l'en remercie.

Derrière, c'est effectivement une évolution que nous attendons tous. Vous avez dit également dans la presse que ce qui vous intéressait, c'était la ligne d'horizon.

Je vous prends au mot.

Il faut qu'on puisse regarder à moyen terme toutes les évolutions possibles pour que nous puissions avoir une vision stratégique, partagée. On a pu constater au cours de nombreuses réunions qu'il y avait des règlements qui avaient peut-être vécu également.

On l'a remarqué à plusieurs reprises, des règlements sont peut-être à faire évoluer, ça me paraît être quelque chose de très important.

Nous avons des questions urgentes à régler.

On a parlé beaucoup de la jeunesse, je pense qu'il faut effectivement avoir un plan d'action en sa direction.

Et je crois qu'en tant qu'élus, on le vit tous autour de cette table, les questions d'emploi.

Je crois qu'on ne fait plus une réunion où, tous les jours, on nous parle de recrutement, de difficultés, de crise de recrutement.

Je pense qu'on a un vrai enjeu et une vraie difficulté dans notre Département.

Voilà.

Si nous voulons tendre demain vers plus de solidarité, plus de transition écologique, ça nécessite de faire des choix.

C'est pour cela qu'il me paraît intéressant que nous puissions réfléchir à une vraie feuille de route, comme je l'ai évoqué, à une vraie vision partagée.

C'est un principe de co-construction, et là, vous pourrez nous voir à vos côtés sur ce thème-là.

Merci, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Pacaud.

M. Baudon a demandé la parole.

David Baudon, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, mesdames et messieurs les directeurs des services de l'État, toutes et tous.

Mme la présidente, peut-être en propos liminaires, peut-être solliciter quand on ouvre une session qui veut prendre la parole, ça simplifierait peut-être l'organisation des débats.

Sinon, nous souhaitons...

Je ne vais pas rappeler un certain nombre de sujets qui ont été évoqués ce matin, mais quand même, intervenir sur le fait qu'au regard de vos déclarations, à la fois dans la presse et de votre présence sur le terrain, on souhaite vous dire quand même que vos intentions sont bonnes, que nous les partageons en partie, mais que nous souhaitons aussi vous remercier d'associer, quand vous en avez la possibilité, les conseillers départementaux qui ont la légitimité à pouvoir prendre les bonnes décisions à l'échelle de leur territoire.

Je pense en cela principalement au contournement court de Marans, où vous n'avez pas manqué de les associer à vos différentes prises de décision. Derrière ça, nous avons aussi quelques autres sujets de satisfaction. Votre apport, qui à notre avis va dans le bon sens, au droit du service d'aide à domicile.

Marylise Fleuret-Pagnoux a clairement exposé quels étaient les enjeux financiers.

J'aimerais simplement vous dire ici, comme je l'ai dit en commission des finances, que je souhaite que le Département soit extrêmement vigilant à ce que la directive Bolkestein n'aille pas jusqu'au bout de sa philosophie, à savoir d'abandonner les services d'aide à domicile au champ du privé.

Il est plus qu'urgent que les Départements, ce n'est pas tant la Charente-Maritime que les Départements en général, réfléchissent très vite, parce que malheureusement, on n'a pas d'autre solution, à doter de moyens nos services d'aide à domicile.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes très attachés à ce que ce service puisse être conservé par la puissance publique.

Nous avons, face à ce service d'aide à domicile, des difficultés de recrutement.

On a des difficultés de formation, au-delà des problèmes tarifaires qui ont été évoqués par les précédents orateurs.

Et là, peut-être qu'il y a un travail en commun à mener avec la Région, avec l'État, de sorte à nous aider à trouver des justes réponses sur les questions de formation et de recrutement.

Derrière ça, vous avez évoqué également le fait que le Département conservait des moyens.

Vous savez ce que j'en pense.

Pour ma part, je veux qu'on reste prioritairement prudents.

Ne nous laissons pas aveugler par les 200 millions d'euros que nous inscrirons dans le budget primitif 2022 au chapitre des droits de mutation.

Comme l'ont dit d'autres prédécesseurs, c'est une recette qui est extrêmement volatile, extrêmement dépendante du milieu économique national.

Et il suffirait que les orientations prises dernièrement par le Haut Conseil à la stabilité financière, la fin du dispositif Pinel plus les difficultés qu'éprouvent les entreprises du bâtiment pour construire au regard de la raréfaction des matières premières, puissent être un grain de sable dans l'engrenage.

Et si nous devions revenir à des niveaux de droits de mutation de 100 à 120 millions d'euros, je vous laisse simplement faire la soustraction de ce que cela aurait comme conséquences entre les capacités d'autofinancement net que nous avons pu constater lors du vote du compte administratif et ce que ça nous laisserait augurer comme marge de manœuvre, c'est-à-dire extrêmement délicate.

Vous avez raison d'être confiante, vous avez aussi raison d'être prudente, et nous regarderons avec précision comment les choses s'organiseront et comment vous comptez les mettre en application.

Voilà.

Donc...

Sinon, bien évidemment, le fait de soutenir un niveau d'investissement important au service des communes et de l'économie départementale, nous partageons.

Moi, j'ai trois sujets d'inquiétude, effectivement, que j'aimerais ici peut-être appuyer ce matin.

Je partage l'avis de Fabrice Barusseau concernant le déploiement technique de la fibre.

On vit dans les communes les plus modestes des choses tout à fait invraisemblables.

On voit ressurgir de terre des poteaux.

Là où on s'est engagés dans la voie de la modernité, on retrouve le chemin de la mise en place de réseaux aériens.

On est aussi préoccupés sur la situation de l'éolien en Charente-Maritime, où l'anarchie demeure.

Je crois savoir que jusqu'alors, l'Observatoire départemental avait quelque mérite d'exister pour coordonner avec les services de l'État un certain nombre d'initiatives prises, mais nous souhaitons rester extrêmement vigilants sur la question.

Voilà en clair nos sujets d'inquiétude, voilà nos sujets d'encouragement. Sur les collèges, on sait que les choses sont bien embrayées, que la qualité d'écoute est totale et historique.

Mais nous souhaitons quand même affirmer un certain nombre de principes. J'aurais pu vous évoquer aussi le plan de soutien à la rénovation thermique des bâtiments, mais le Département y est engagé et inutile de rappeler tout ce qui va bien.

Prendre la parole, c'est surtout aussi pour dire et fixer des objectifs importants et d'actualité.

Voilà, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Baudon.

Toutes les tribunes économiques font état d'une certaine et très probable incertitude quant à l'avenir économique de la nation, voire à l'échelle internationale.

Aujourd'hui, on voit que les banques sont presque rémunérées pour emprunter de l'argent, mais quid de ce qui se passera demain ?

Donc, aujourd'hui, effectivement, et Loïc Girard est au premier plan de la prudence économique du Département, aujourd'hui, des droits de mutation qui sont en pleine forme, ça veut dire que notre Département est attractif.

Il attire des personnes, la Covid a fait qu'on quitte aussi les grandes villes pour s'installer dans des départements où la qualité de vie est importante, la Charente-Maritime en fait partie.

Ça veut dire aussi, derrière, une flambée des prix, des biens qui sont de plus en plus rares, y compris dans les milieux ruraux de notre département parce qu'il y fait, évidemment, très bon vivre.

Ça veut dire, demain, raréfaction des produits immobiliers, montée des prix, et donc derrière aussi un équilibre social compliqué à tenir, avec la raréfaction du foncier, les droits à construire qui seront aussi en déclin.

Voilà, c'est tout un équilibre qu'il faut avoir en ligne de mire et la prudence, tenant compte de tous ces éléments, est de mise.

Donc, je partage votre avis.

Franchement, il faut bien se poser la question du coût de la politique en matière d'attractivité du Département.

Un département attractif, c'est un département où il fait bon vivre, où on attire du monde, donc surtout gardons cette qualité de vie en Charente-Maritime.

Pour répondre à vos différentes interpellations, Alexandre Grenot me demande la parole, puis Sylvie Mercier, Caroline Aloé et Corinne Imbert. Et Mme Rabelle, pardon.

Et Mme Desprez.

Alexandre...

Alexandre Grenot, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté.

-Merci, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues.

Depuis 2018, le Département accompagne les initiatives citoyennes qui animent nos territoires.

Près de 250 projets ont déjà été soutenus.

Dans cet esprit, nous sommes partenaires de l'association Voisins Solidaires, avec qui nous lançons l'opération L'Heure Civique.

Il s'agit d'engager concrètement la solidarité de proximité.

Nous constatons en effet au quotidien que notre modèle social est fragilisé par les contraintes financières et le vieillissement de la population.

Nous constatons également que le bénévolat associatif est en crise, avec une vraie difficulté à mobiliser nos administrés.

Nous sommes en revanche convaincus que la cohésion sociale doit reposer sur trois piliers, la solidarité familiale, la solidarité institutionnelle, pour laquelle notre collectivité est naturellement très engagée, et la solidarité plus informelle, spontanée, qui relève d'une démarche citoyenne.

Notre intérêt est de stimuler et d'accompagner ce gisement de générosité. C'est l'objectif du dispositif L'Heure Civique.

Il est ainsi proposé aux habitants volontaires de donner une heure par mois pour une action de solidarité, de proximité et de voisinage.

La démarche est simple, une heure par mois, c'est à la portée de tous. Chaque habitant volontaire s'engage à offrir un service gratuit, à raison d'une heure par mois, au service et pour le bénéfice d'un besoin non couvert par le marché ou l'action publique.

Il s'agit de favoriser les logiques d'entraide de proximité, comme par exemple relayer un aidant, faire des courses à une personne âgée, partager une passion avec des jeunes, etc.

Les besoins sont recensés par des référents locaux, recrutés par les communes volontaires avec l'appui de l'association.

Ils sont mis en ligne sur une plateforme numérique créée et animée par l'association.

Nous visons pour la fin de l'année 2021 le recrutement d'un réseau de Voisins Solidaires dans une vingtaine de communes.

Pour 2022, nous portons l'ambition de faire monter en puissance cette dynamique de solidarité avec l'appui, par exemple, des jeunes en service civique qui accompagneraient la mise en relation des volontaires et des besoins identifiés dans les communes.

Avec l'association porteuse du projet et l'appui essentiel de l'Association des maires de la Charente-Maritime, nous informons en ce moment-même les communes pour qu'elles se saisissent du dispositif.

Je me permets de compter sur votre mobilisation pour relayer, appuyer cette démarche solidaire et citoyenne.

Je suis bien entendu à votre disposition, je peux venir présenter ce dispositif lors de vos Conseils municipaux, je m'y engage.

Je commence dès mardi prochain au Conseil municipal de Châtelailon.

Je compte sur vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

L'Heure Civique, tenez-vous prêts à donner une heure par mois de votre temps.

C'est une initiative à saluer.

Sylvie Mercier.

Sylvie Mercier, vice-présidente en charge de l'aménagement et l'inclusion numérique.

-Oui, M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues.

On vient de parler d'Heure Civique, d'aide aux démarches, moi, je veux simplement vous expliquer un petit peu, surtout pour les élus qui n'étaient pas présents sur le précédent mandat.

Je voudrais vous expliquer un petit peu le livre vert que vous avez sur la table qui correspond ni plus ni moins à un annuaire des lieux d'aide au numérique, aux démarches en ligne.

Comme vous l'avez fortement rappelé, Mme la présidente, dans votre discours d'introduction, le Département de la Charente-Maritime s'est

engagé dans une politique volontariste pour aider nos concitoyens dans leurs démarches.

Nous déployons des fibres dans tout le département, mais il était important qu'on accompagne les gens qui sont démunis face à l'Internet. Pour simplifier, parlons plutôt d'Internet.

Quand on parle de numérique inclusif, on perd déjà un peu des gens. Donc voilà, je voulais simplement rappeler que le Département s'est engagé.

Nous avons mis en place un plan d'inclusion numérique, qui est plutôt axé sur "Je renseigne, j'accompagne", et le Département coordonne un petit peu toutes les actions à l'échelle du département.

Donc, dans le volet "Je renseigne", nous avons commencé à cartographier, identifier, recenser, tous les lieux d'accompagnement numérique et associations qui étaient déjà engagés sur le sujet.

Donc, ces lieux sont recensés sur une cartographie sur le site du Département.

Il nous semblait important qu'elle soit aussi en format papier, d'où l'objectif de cet annuaire, que vous avez entre les mains et qui sera mis à jour tous les ans.

Donc, cet annuaire sera envoyé dans toutes les mairies.

Les mairies sont aussi l'échelon de proximité, qui était en capacité de pouvoir orienter tous nos Charentais-Maritimes qui sont démunis dans leurs démarches.

Donc, au passage, je tiens à remercier tous les partenaires et, entre autres aussi, les communautés de communes du département de la Charente-Maritime, qui se sont engagées à nos côtés et qui permettent ainsi que tous nos Charentais-Maritimes puissent avoir un égal accès à leurs droits.

Merci beaucoup.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Sylvie Mercier.

Caroline Aloé voulait intervenir.

Caroline Aloé, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, Mme la présidente, M. le préfet, chers collègues, puisqu'il a déjà été beaucoup question de collègues ce matin, il me semblait important de faire le point sur la situation.

D'une part, d'expliquer le pourquoi de l'annonce qui a été faite dans la presse qu'il n'y aurait pas le 50e collègue.

Ce n'est pas une surprise pour les collègues qui font partie de la cinquième commission, puisque nous l'avons évoqué lors de notre dernière réunion technique, puisqu'il a été présenté, au cours de cette réunion, les travaux de notre cabinet Géocéane sur le nombre d'élèves, l'évolution du nombre d'élèves.

Les 700 élèves qui manquaient l'an dernier dans le primaire et les 1 000 élèves qui manquent cette année auront, bien sûr, une incidence sur l'évolution de la répartition scolaire dans les années à venir.

Certes, si les collègues de l'est et du sud perdent des élèves, l'Aunis et La Rochelle sont toujours des territoires attractifs, mais perdront aussi des élèves d'ici 2026.

Il nous appartient de gérer correctement les deniers publics et d'être réactifs.

C'est tout l'enjeu des services de la DICL, et c'est pour ça que nous avons choisi, d'une part, de répondre aux urgences en déployant des modulaires préfabriqués qui permettent de répondre et de trouver des solutions transitoires.

Par ailleurs, il a été aussi rappelé, lors de cette réunion, et en accord avec les services académiques, puisque Mme Baillou, la directrice académique, était présente...

Nous avons entamé une réflexion sur la carte scolaire, réflexion qui se fera en deux temps, puisque, d'une part, pour les secteurs de l'Aunis qui sont les plus chargés, nous faisons un travail qui sera présenté, dans un premier temps, aux conseillers départementaux de secteur dès le mois prochain, et, après, aux chefs d'établissement et aux fédérations de parents concernés, puisqu'il faut que ce soit opérationnel pour mars 2022, lors du prochain CDEN, pour que ce soit effectif à la rentrée de septembre, tout en concertant aussi les services des transports de la Région.

Et, dans un deuxième temps, ce sera une réflexion qui sera menée pour travailler sur la carte scolaire de La Rochelle, puisque, là aussi, il y a des secteurs qui sont en tension.

Mais là, c'est un travail beaucoup plus précis, puisque c'est changé rue par rue.

Concernant les travaux d'investissement, je voudrais vous rappeler que nous avons voté un budget de 17 millions d'euros.

Nous allons entamer les travaux pour l'agrandissement du collège de Courçon.

C'est le plus gros investissement pour les collèges.

C'est 7,5 millions d'euros.

Normalement, ça va commencer en janvier de l'année prochaine, pour une livraison à la rentrée de septembre 2023.

Nous avons aussi un programme de 1 million d'euros pour l'agrandissement de Dompierre-sur-Mer, et nous sommes en train de faire des réflexions d'agrandissement pour le collège de Marans.

Donc vous voyez, chers collègues, c'est un travail qui est déjà bien enclenché.

J'ai demandé aux services de la DICL et à son directeur de bien vouloir mettre noir sur blanc le plan "ALIENOR collège de toutes les réussites", pour que vous sachiez déjà ce qui avait été entamé, puisque le plan arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Nous sommes en train de réfléchir pour la deuxième phase.

Et, bien sûr, tous les problèmes de modernisation, tous les problèmes d'énergie seront pris en compte.

Mais je pense que, là aussi, le travail mené depuis de nombreuses années par le département de la Charente-Maritime ne doit pas être si obsolète, puisque, tous les jours, lorsque je vais sur le terrain, les chefs d'établissement qui arrivent d'autres départements nous félicitent pour la bonne tenue et pour la qualité des équipements qu'ils trouvent en Charente-Maritime.

Concernant le personnel et le renfort qui a été déployé au moment de la Covid-19, nous sommes en train de réfléchir, avec notamment Chantal Guimberteau, ma collègue qui s'occupe des ressources humaines, pour voir comment on va faire perdurer ce dispositif.

En tout cas, il va être en place encore jusqu'au 15 novembre.

Et après, on verra en fonction de l'évolution de la pandémie.

Et concernant les gymnases, à la demande de Mickaël Vallet et de Jean-Claude Godineau, nous nous sommes saisis du problème et nous sommes en train de réfléchir à comment permettre d'avoir un équipement équitable sur l'ensemble du territoire.

Voilà, Mme la présidente.

Excusez la longueur de mon intervention, mais il était nécessaire que je mette à la portée de mes collègues toutes ces informations.

En tout cas, sachez, chers collègues, que je suis à votre disposition si vous avez des questions pour les collèges.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Caroline.

Effectivement, il y a deux choses.

Il faut faire une démarche prospective, en termes de démographie des collégiens, et mettre en perspective aussi la temporalité de la construction d'un collège.

Donc, tout cela, effectivement, doit aussi tenir compte des PLU, des PLUi, des SCoT, parce qu'il ne conviendrait pas de réaliser des bâtiments qui, quelques années après, seraient absolument vides, ce qui serait un désastre.

Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Mme la sénatrice Corinne Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, mes chers collègues.

Je salue également les conseillers départementaux jeunes.

Je vais peut-être revenir un petit peu sur l'avenant 43, qui a été évoqué par nos collègues en début de séance, et puis sur les services d'aide à domicile.

Alors, je vais les taquiner en disant que s'il n'y a rien d'innovant, c'est peut-être parce qu'on a été innovants un peu avant.

Mais je partage avec vous le fait que l'avenant 43, il crée des inégalités dans les départements.

C'est-à-dire que des décisions nationales ont pour conséquence des disparités et des inégalités départementales, que ça soit avec l'avenant 43, que ça soit aussi avec la tarification des services d'aide à domicile.

Alors, pourquoi je disais qu'on avait été innovants avant ?

Parce que, il y a déjà quatre ans, nous avons remis à plat la tarification des services d'aide à domicile, avec un effort financier important du Département, avec un système de tarification plus simple, plus homogène et, surtout, plus équitable.

Donc, nous étions déjà engagés dans cette réflexion.

Et la question que posait Marylise sur le modèle économique des services d'aide à domicile, on l'a tous à l'esprit.

Sauf qu'on attendait aussi le plan "Grand âge et autonomie".

Alors, voilà, pour l'instant, il n'est pas au rendez-vous.

Mais juste deux chiffres.

Allez, je vous en donne trois-quatre.

Pour le même prix.

Prenons un plan d'aide pour une personne dépendante GIR 4, c'est-à-dire un peu dépendante mais pas encore de trop, avec des maximums de plan d'aide.

Je vous l'ai déjà dit dans cette salle, quand on divise par 23 euros de l'heure...

Donc le plan d'aide, il est à 676 euros maximum.

Ça fait 29 heures servies.

Si on passe à 25 euros de tarif horaire, la personne ne sera plus aidée qu'à hauteur de 27 heures.

Donc on voit bien que la construction même des plans d'aide, aujourd'hui, avec ces plafonds...

Vous pouvez me dire, et je vais vous donner une objection, c'est que tout le monde n'a pas un plan d'aide au maximum.

Mais quand même.

Et plus on avance en dépendance, plus on est proche des plans d'aide maximums, et donc plus la division par le tarif horaire fait que la personne perd des heures.

Donc oui, il y a une question de modèle économique, mais il y a une question aussi de construction de l'aide à domicile et de ce qu'est l'APA.

Donc, les perspectives financières, mais je pense que le premier vice-président en dira plus que moi, nous appellent à la prudence. Mais la prudence, ça ne veut pas dire qu'on ne fasse rien. Je dirai juste qu'on continue à porter, y compris dans le domaine social, des politiques facultatives.

C'est-à-dire qu'on finance des choses qu'on ne serait pas obligés de financer, et on en est tous satisfaits.

Je voudrais rassurer David Baudon, nous sommes aussi vigilants à ne pas abandonner le secteur public et les services d'aide à domicile publics. D'autant plus que ce sont eux qui font, je n'ai pas fait le calcul, mais une grande partie des heures servies aux Charentais-Maritimes. 2 millions d'heures au titre des services d'aide à domicile réalisés, 260 000 heures, j'allais dire "seulement", par le secteur privé.

On ne va pas abandonner le service public, évidemment.

Et on y réfléchit déjà.

Sauf que toutes ces décisions ont des conséquences, évidemment, budgétaires, qu'on assumera, évidemment, parce que c'est une priorité et c'est la première de nos compétences.

Donc je voudrais rassurer nos collègues, et Jean-Claude Godineau le portera aussi...

C'est qu'à la fois, on avait déjà réfléchi un peu avant, ayant bien conscience de l'importance de la tarification, de la difficulté de ces métiers et de la nécessaire revalorisation.

Mais on voit bien aussi qu'il y a une forme d'inéquité qui a été instaurée récemment.

Voilà, rapidement, sur ce sujet.

Mais, encore une fois, et Loïc le rappellera certainement, en cas de crise, on n'a plus de leviers.

En cas de crise, on n'a plus de leviers.

Donc, de la prudence, mais un effort aussi sur ce qui est la première compétence de notre Département.

Merci à vous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme la sénatrice.

À travers vos propos, deux interrogations, effectivement.

Quid du financement pérenne des aides de l'État ?

Et ça veut dire aussi : attention, peut-être mise en danger aussi du service et du nombre d'heures pour les plus fragiles.

Merci.

J'ai ensuite Dominique Rabelle, Catherine Desprez, Marie-Christine Bureau et, pour terminer, le premier vice-président, Loïc Girard.

Dominique Rabelle, vice-présidente du Conseil départemental.

-Oui, merci, M. le préfet, Mme la présidente.

Je voudrais répondre sur deux petits points.

Le premier, sur le financement des centres sociaux, soulevé par notre collègue, M. Barousseau.

Le financement des centres sociaux est très volontariste de la part de notre collectivité, puisque, au titre de l'accompagnement global, nous donnons, chaque année, plus de 786 000 euros aux 24 centres sociaux du département.

Et, au titre de la démarche d'action concertée, nous donnons 802 000 euros.

Donc on a vraiment une action, qui, je vous le rappelle, est facultative, puisque, sur chaque centre social, nous donnons 35 000, à peu près, de fonctionnement pour le tronc commun, quand des départements voisins donnent à peine 3 000 à 5 000 euros.

C'est donc une action volontariste de notre Département.

Et, en ce qui concerne la démarche d'accompagnement concerté, nous donnons entre 15 000 et 50 000 euros aux centres sociaux. Sans compter toutes les actions que nous finançons à côté. Et je reçois bientôt la Fédération des centres sociaux et certains directeurs.

Je les reçois le mois prochain pour discuter avec eux des futurs projets. Nous avons mis en place, et la DASLI, à travers sa directrice, Cécile Puyenchet, a mis en place un groupe de travail avec la Fédération des centres sociaux et trois directeurs représentant les centres sociaux depuis le mois de juillet.

Ils travaillent en concertation pour, justement, faire évoluer les financements et bien adapter les financements aux besoins de la population suivie.

Donc, rassurez-vous, nous travaillons vraiment en grande concertation avec les centres sociaux, et avec une écoute importante.

Un travail qui va être aussi basé sur la répartition des différents financements, puisque, quand on regarde la carte des centres sociaux, effectivement, ils sont tous concentrés à certains endroits du département.

Et donc, on aura aussi un travail d'analyse pour faire des ateliers à d'autres endroits du département.

Voilà, donc nous travaillons en ce sens.

Le deuxième petit point...

Je répondrai simplement à Lionel Pacaud, et je partage avec lui son inquiétude sur l'emploi dans notre département.

Vous savez que nous organisons chaque année des forums d'emplois saisonniers qui marchent très bien.

L'année dernière, effectivement, nous n'avons pas pu les organiser, puisqu'ils étaient en virtuel.

Nous n'avons pas pu faire ça en présentiel.

Vendredi, nous avons le forum des emplois saisonniers d'hiver, qui accueille, dans notre département et dans notre atrium, des gens qui viennent de Savoie, de Haute-Savoie, des Pyrénées.

Ils arrivaient avec un grand nombre d'offres, puisqu'il y avait plus de 4 000 offres.

Certaines stations demandaient 400 personnes.

Plus de 200 personnes pour une entreprise de bus, pour des chauffeurs.

Donc on avait énormément de propositions d'emploi.

Et se sont présentées 130 personnes.

C'est la première fois que ça nous arrive.

Alors, il faut modérer, parce que les forums d'emplois saisonniers, il faut être mobile, il faut pouvoir partir dans les stations.

C'est un public, mais c'est la première fois qu'on en a aussi peu qui se présentent.

Donc, je rejoins aussi...

Et pourtant, on a des offres d'emploi importantes.

Et donc, il va falloir qu'on change d'option.

Donc, au mois de novembre, on a deux forums.

Un forum des emplois viticoles, qui se tiendra à Matha, qui recrute des personnes pour faire la taille des vignes et le tirage des bois, un autre, qui sera le forum des emplois ostréicoles, pour recruter de la main-d'œuvre pour les fêtes de Noël.

Donc, vous qui êtes conseillers départementaux, n'hésitez pas à mobiliser.

On mobilise déjà, on mobilise à travers, bien sûr, notre partenariat avec Pôle emploi, on mobilise à travers notre partenariat avec les missions locales.

Mais vous aussi, n'hésitez pas, pour certaines personnes, à les inciter à venir dans nos forums d'emplois saisonniers.

Voilà, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Rabelle.

Dans le même esprit, pour soutenir l'emploi, on va, avec le service communication, mener un plan d'information sur les métiers du grand âge, mais aussi familles d'accueil, puisqu'il y a pénurie de main-d'œuvre. Donc voilà, on s'y emploie avec le service communication, parce que nous avons aussi la responsabilité d'expliquer, d'informer les demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent apporter leur concours à ces domaines déficitaires en matière de main-d'œuvre.

Je vais passer la parole à Catherine Desprez.

Catherine Desprez, vice-présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme la présidente, M. le préfet.

Juste un mot, je serai très brève.

C'était pour rassurer Mme Desveaux au niveau de la mobilité.

Le service mobilité travaille sur la mobilité du quotidien, sur le domicile-travail et, surtout, sur le domicile-collège, et en parfaite intelligence avec le tourisme, parce qu'il y a beaucoup de choses qui existent, et je pense qu'il y a vraiment à synchroniser nos actions.

Mais c'est en cours et ça avance bien.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Catherine.

Marie-Christine Bureau, puis...

Alors, Marie-Christine Bureau, puis Véronique Abelin, une autre Véronique, Gilles et, pour finir...

Loïc, je suis désolée, mais tu vas devoir attendre un petit peu.

Et donc, pour finir, Loïc Girard.

Donc, Catherine Desprez a pris la parole.

Marie-Christine.

Marie-Christine Bureau, conseillère départementale.

-Oui.

Merci, Mme la présidente.

M. le préfet, M. le secrétaire général de la préfecture, mesdames et messieurs, mes chers collègues conseillers départementaux, mon intervention concerne la politique de l'enfance, qui est un problème majeur et une compétence prioritaire du Département.

Je tiens tout d'abord, Mme la présidente, à vous remercier de l'engagement que vous avez annoncé, lors de l'installation, en ce qui concerne la politique de l'enfance.

Et j'ai pu constater que votre engagement se mettait en place, puisque nous avons visité ensemble des structures de l'enfance, et que vous avez pu voir quels étaient les besoins.

Alors, en décembre 2020, le Département a été informé que sa candidature avait été retenue pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, qui se concrétisera par la conclusion d'un contrat local tripartite.

Et cette assemblée va mettre un point final à cette signature.

Il s'agit de s'engager également à consacrer, à chaque objectif du contrat, des financements au moins équivalents, dans leur montant, à ceux qui lui sont versés par l'État à ce titre.

Donc, 11 objectifs fondamentaux et 15 objectifs facultatifs.

Les montants financiers engagés par l'État seraient de 1,9 million en 2022, en étant précisé que les moyens déployés ne pouvaient pas être affectés à la création de postes ou de places en établissement.

De plus, la question de pérennisation du soutien financier de l'État reste entière.

Alors, oui, M. le préfet, à l'amélioration et à la dynamique créées par cette convention, qui est une réelle nécessité.

Cependant, la mise en œuvre ne l'est que pour deux ans.

Et quid, après les deux ans, de ce financement ?

Nos structures auront dû mettre en place un certain nombre d'investissements, un certain nombre de fonctionnements générant des coûts supplémentaires, et je dois dire que nos structures de l'enfance sont au bord de l'implosion, que ce soient les foyers de l'enfance, qui sont pratiquement saturés, en ce qui concerne la pouponnière, et les difficultés de l'accueil d'enfants en urgence.

Nous avons des ambitions fortes au niveau du Département, au niveau des structures, au niveau de la formation, au niveau du recrutement.

Et Dieu sait s'il est difficile de recruter dans ces périodes, notamment en valorisant les départements.

Et je dois dire que nous avons quelques pistes de réflexion que nous souhaitons mettre en place rapidement.

Cependant, est-ce que nous aurons les moyens de nos ambitions ?

Nous avons besoin de fluidité, de transparence.

Nous n'avons sûrement pas de facettes cachées.

En tout cas, je souhaite que vous puissiez nous donner quelques réponses à ces interrogations, et je voudrais assurer, mes chers collègues conseillers départementaux, que, comme lors de la dernière mandature, mon engagement sera entier pour que cette politique de l'enfance puisse se faire dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Marie-Christine Bureau.

Véronique Abelin a demandé la parole.

Véronique Abelin, vice-présidente du Conseil départemental.

-Mme la présidente, M. le préfet.

Le travail d'opposition, c'est un travail que j'ai connu pendant 12 ans. C'est un travail difficile, souvent ingrat, qui est un travail qui a un avantage énorme pour bouger les lignes dans une majorité ou pour bouger les lignes sur des dossiers.

Et, en même temps, si j'avais un conseil, après 12 ans d'opposition, d'abord face à Mme Royal et ensuite face à M. Rousset, il faut que les lunettes soient 3D mais pas déformantes.

Or, là, je les ai trouvées, à quelques moments, un peu déformantes.

Quand, notamment sur le volet de l'attractivité, on laisse penser qu'on a manqué d'innovation.

Honnêtement, je pense qu'on n'aurait pas les droits de mutation qu'on a aujourd'hui si on n'avait pas été innovants.

Et d'ailleurs, il y a des départements, pas très loin de chez nous, qui ont des atouts comparables aux nôtres et qui n'ont pas ces droits de mutation.

Ça prouve que notre politique, notamment sportive, touristique, patrimoniale, culturelle, elle est innovante.

Alors, évidemment, on n'est jamais assez innovant, donc toutes les bonnes idées sont bonnes à prendre.

Pour autant, le département est passé...

Et aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'il n'est pas innovant.

Ça ne me paraît pas juste.

Et on est tellement innovants, en fait, qu'on fait appel à nous, maintenant, pour des compétences qui ne sont pas les nôtres.

L'emploi, ce n'est pas nous, à la base, c'est l'État et la Région.

La formation, c'est en priorité à la Région.

Donc n'hésitez pas, vraiment, à transmettre ces éléments-là aux principaux concernés, parce que vraiment, la formation...

Moi, en tant qu'ancienne conseillère régionale, on m'avait alertée sur ce point à plusieurs reprises, sur la question des problèmes de formation dans le domaine sanitaire et social.

C'est un vrai sujet.

Ensuite, sur le plan "Jeunes"...

Alors, je sais que mon collègue Alexandre est en train de lancer le plan Jeunes.

Pour autant, il sait pouvoir s'appuyer dès maintenant sur des actions qui sont fortes sur la jeunesse.

Il y en a beaucoup.

On ne les mesure pas toujours, mais il y en a énormément.

Entre ce qui est fait sur la qualité de l'assiette...

On pense toujours aux collèges, mais regardez, on a encore vu avec le Conseil départemental des jeunes...

Encore une fois, la Région a renoncé sur le Conseil régional des jeunes, et depuis longtemps.

Le Département a tenu la barre là-dessus, donc c'est aussi une action importante sur la jeunesse.

Sur les structures d'insertion, sur le fonds d'aide aux jeunes...

Combien de fois on fait appel, les uns et les autres, indirectement, au fonds d'aide aux jeunes, notamment pour les permis de conduire, pour un certain nombre de choses qui aident nos jeunes sur le territoire ?

Donc, ça aussi, aujourd'hui, ça existe.

Certaines actions méritent d'être mieux connues.

Et je sais qu'Alexandre, là-dessus, fera le maximum.

La commission l'aidera en ce sens.

Pour en terminer sur la Flow Vélo, enfin, sur le vélo en général.

Moi, je vais prendre juste un exemple, parce que je rejoins complètement Stéphane sur le fait qu'on ne peut pas opposer le tourisme et le quotidien sur le vélo.

La dernière CP, on a voté une aide pour la Flow Vélo de Saintes.

Elle va passer en plein centre-ville.

Globalement, on ne pourra pas dire que ça n'aide pas les habitants dans leur quotidien.

Forcément que ça va être un usage qui va être partagé.

C'est à nous d'accompagner cet usage partagé, et c'est déjà une innovation.

Je vous remercie, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Si vous avez des prix sur les lunettes non déformantes, on est preneurs.

Véronique Richez-Lerouge, puis Gilles Gay et, enfin, Loïc Girard.

Véronique Richez-Lerouge, conseillère départementale.

-Mme la présidente, M. le préfet, je voulais rebondir sur l'intervention de Mme Rabelle concernant l'emploi.

En effet, l'emploi n'est pas directement la compétence du Département, c'est celle de la Région.

Néanmoins, aujourd'hui, il y a une réflexion à mener, globale et urgente.

J'étais, la semaine dernière, avec Pôle emploi, direction départementale Charente-Charente-Maritime, qui est la même, et avec des entrepreneurs, notamment dans le nautisme.

Et on sait que cette filière est importante en Charente-Maritime.

Eh bien, ces entrepreneurs, aujourd'hui, cherchent.

Ne serait-ce qu'à Rochefort, une entreprise recrute 30 personnes, ne les trouve pas.

C'est le cas aussi d'entreprises en Vendée.

On n'est pas les seuls.

Et je me dis qu'au moment où, justement, on a un plan de relance dynamique, avec beaucoup d'argent qui arrive au niveau de ces entreprises, mais pas seulement...

Pôle emploi nous a dit qu'ils avaient beaucoup de moyens, que c'était même historique, en termes de formations, financer des véhicules, par exemple, pour des personnes qui ont besoin de véhicules, financer des formations.

Ils vont mettre en place des projets pilotes avec certaines entreprises, pourtant, il n'y a pas de candidats.

Les jeunes ne sont pas là.

Je leur ai posé la question, je leur ai demandé : "Que faudrait-il pour que les jeunes puissent se dire qu'ils ont envie de trouver un travail en Charente-Maritime ?"

Eh bien, la réponse, c'est l'accompagnement.

Je pense que cet accompagnement peut se faire au niveau départemental.

Il faut qu'on ait une réflexion globale et ensemble, là-dessus, sur l'aide au logement.

Peut-être faciliter, car il y a une pression foncière, vous l'avez souligné.

Mais aussi rendre le département plus attractif en termes d'employabilité, parce qu'on a une image très touristique, mais après tout, il y a des exemples, en France, qui peuvent se décliner au niveau départemental, d'office du tourisme économique où on accompagne des entreprises pour implanter des filiales, un accueil bilingue, faire venir des cadres ici, parce que les gens, même ceux qui veulent travailler ici, ne trouvent pas chaussure à leur pied en termes d'implantation de logement et repartent.

Donc, il y a vraiment une réponse au niveau départemental, même si, aujourd'hui, l'emploi, comme vous l'avez dit, Véronique Abelin, n'est pas la compétence directe.

Je voulais juste vous soumettre ça, je pense que c'est urgent.

Ça participe de l'attractivité et, surtout, du dynamisme départemental.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-La plateforme Emploil7 répond en partie à cette interrogation.

Effectivement, les entreprises s'adressent au Département.

Cette plateforme met en relation les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi, et cette information est relayée auprès des partenaires sociaux d'insertion et de l'emploi du Département.

Dominique, si tu veux en dire un peu plus.

Dominique Rabelle, vice-présidente.

-C'est pour ça qu'on avait lancé...

C'est vrai que l'emploi n'est pas notre compétence.

C'est la compétence de la région, c'est la compétence des EPCI.

Ce n'est pas notre compétence.

Nous, on intervient, et c'est pour ça que je suis intervenue sur l'emploi, on intervient sur l'emploi à travers les personnes qui sont au RSA.

Notre boulot de Département est de proposer de l'emploi aux personnes employables qui sont au RSA.

C'est ça, c'est par cette fenêtre-là qu'on intervient.

C'est pour ça qu'on a tous ces forums.

Bien sûr, les forums sont ouverts à tout demandeur d'emploi, puisqu'on est vraiment en collaboration avec Pôle emploi.

Depuis un an, maintenant, deux ans, presque, on a vraiment une grosse collaboration avec Pôle emploi pour la démarche d'accompagnement global. Ça marche très bien.

Bien sûr, on est tous conscients qu'il y a un gros problème.

On a donc aussi créé cette plateforme Emploi17, que je vous recommande, pour, aussi, faciliter l'emploi des gens de Charente-Maritime. On l'a lancée un peu au moment où il y avait le confinement, le départ du confinement.

Et on s'est aperçus que beaucoup de personnes n'avaient plus de main-d'œuvre pour ramasser les pommes, de main-d'œuvre agricole.

Or, nous, on avait sur le territoire 18 000 personnes au RSA.

Donc, on a lancé cette plateforme pour essayer d'inciter ceux qui demandaient de l'emploi à venir en Charente-Maritime.

L'originalité de cette plateforme, c'est que c'est une géolocalisation.

On a aussi bien une géolocalisation des offres que des demandeurs d'emploi.

Donc, c'est aussi une réponse aux problèmes de mobilité pour essayer de trouver, en tout cas, un emploi le plus proche de chez soi.

Donc, effectivement, actuellement, on a 17 000 offres, sur Emploi17.

17 000 offres...

Non, pardon, 17 000 demandeurs, et également beaucoup d'offres.

Donc, ça marche bien, et on essaie d'activer tous les volets pour cibler pour que les personnes trouvent de l'emploi en Charente-Maritime.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, c'est très innovant.

Je vais passer la parole, maintenant, à Gilles.

Gilles Gay, conseiller départemental.

-Oui, M. le préfet, Mme la présidente, chers collègues.

Juste un mot sur les circuits courts, puisque l'heure du déjeuner approche.

Cette mission, qui a été mise en place par Françoise il y a quelques années, se poursuit.

Comme vous le savez, nous avons lancé l'année dernière l'action "+ de 17 dans nos assiettes", et cet été, nous avons également déployé la plateforme Agrilocal17.

Cette plateforme est au service des collectivités, et nous avons pu voir il y a quelques jours que ça fonctionnait, puisque nous étions au collège de Saint-Hilaire-de-Villefranche avec mes collègues Caroline, Corinne et Fabrice.

Nous étions là-bas dans un collège où le cuisinier fait des efforts, et nous avons eu le plaisir de déjeuner local, effectivement, avec les élèves, et nous avons vu qu'on mangeait bien, avec des produits courts, des circuits courts.

Tout ça pour dire que ça fonctionne.

Ça demande des efforts, effectivement, puisque ça n'arrive pas tout seul.

Le cuisinier nous a bien dit qu'il fallait qu'il anticipe ses achats et qu'il s'adapte aux produits qu'il trouvait.

Donc, ça, c'est quelque chose que j'encourage.

Vous qui êtes maires ou présidents d'interco, n'hésitez pas à nous contacter et on pourra essayer de lancer ces actions dans vos écoles ou dans vos collèges, puisque, maintenant, les agriculteurs se mettent en place avec la Chambre d'agriculture.

On a un nombre de producteurs de plus en plus important, et ça, effectivement, ça marche, mais ça marchera si nous tous, nous apportons plus d'efforts et plus de suivi à cette opération.

Merci pour les producteurs, merci à vous et bon appétit.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mme Fleuret-Pagnoux a redemandé la parole, rapidement, m'a-t-elle dit, et comme je connais l'élégance de Loïc Girard, c'est vous qui avez la priorité.

Et Françoise, après Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui, mes chers collègues, Mme la présidente.

Simplement pour ajouter, sur le domaine de l'emploi, que la communauté d'agglomération de La Rochelle n'est pas en reste, puisqu'elle a créé un dispositif qui s'appelle Lab' de l'emploi et qui concerne précisément les personnes éloignées de l'emploi.

Le quartier de Villeneuve-les-Salines, qui est un quartier prioritaire politique de la ville, a pu concrétiser la Cité de l'emploi avec le ministère en charge de l'Emploi.

Enfin, je dirai que sur le site de l'agglomération, nous avons à ce jour près de 2 500 offres d'emploi non pourvues.

Je vous fais passer l'information, parce que d'un côté, il y a 17 000 demandeurs sur le site Emploi17, et nous, sur le site de la communauté d'agglomération, nous avons 2 600 emplois non pourvus.

Voilà, c'était juste une précision.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour ces informations.

Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente.

-Juste un petit complément très innovant par rapport à ce que vient de dire mon collègue Gilles Gay.

J'ai été contactée il y a trois jours par Ernst & Young dans le cadre de l'enquête qu'est en train de faire le ministère de l'Agriculture sur les États généraux de l'alimentation et les 50 %, objectif à atteindre de produits bio, locaux ou labellisés.

Pour vous dire à quel point on est innovants, c'est en Charente-Maritime qu'on vient chercher les informations.

Donc, si vos écoles et collèges sont interviewés pour savoir quelle est la part d'aliments qui sont actuellement mis dans les assiettes des enfants, n'hésitez pas à faire remonter les informations.

Je pense que c'est très important au niveau de l'État de savoir qu'il y a une difficulté pour s'approvisionner, que la loi n'est pas forcément très bien écrite et qu'il y aurait un besoin de réflexion important en plus de tout ce qui a été fait autour de cette ambition, qui est à la fois pour le monde agricole, pour les assiettes de nos collégiens, mais pas que, les nôtres aussi.

Voilà, je vous invite donc à aller dans ce sens.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Loïc Girard, premier vice-président.

À vous la parole.

Loïc Girard, 1er vice-président.

-L'intervention que vous attendiez tous, car elle annonce la fin de la séance.

J'ai l'impression qu'on essaie de me faire passer pour le père La Rigueur.

Je sais qu'avec Corinne, on passe un peu pour des empêcheurs de tourner en rond, je préférerais apparaître comme le chantre de la responsabilité. C'est plutôt l'objectif.

Très rapidement, sur la question des 30 millions d'euros, Marylise a dit qu'on aurait pu prendre un peu des 30 millions d'euros pour les mettre sur l'aide à domicile.

Je rappelle que les 30 millions d'euros, on s'en sert pour réduire l'emprunt dans la DM2.

Par contre, sujet que tu évoques, auquel moi, je suis sensible, puisque je préside une interco qui a un service d'aide à domicile d'une trentaine d'agents depuis 2008, donc le sujet, je le connais plutôt pas trop mal.

On en a discuté avec David en commission des Finances l'autre jour, et je me réjouis que le CIAS de Marennes rejoigne le groupement de coopération médico-sociale.

Merci, Michel.

Oui, merci de nous rejoindre.

Et d'ailleurs, j'attire l'attention sur le fait qu'il y aura le premier salon des métiers de l'aide à domicile, qui est organisé par Interfacéa, c'est jeudi prochain.

C'est un salon virtuel, vu le contexte sanitaire, auquel contribue notamment le Département de la Charente-Maritime.

Jean-Claude Godineau lui-même participera à une table ronde.

Effectivement, on est en soutien de ces actions-là, sachant qu'Interfacéa est une structure qui est une émanation de la MSA qui a vocation à travailler pour les services d'aide à domicile, de faire un peu cabinet de recrutement et de mettre en relation les demandeurs d'emploi et des formations d'évaluation pour faciliter le travail des services d'aide à domicile.

Ça, c'était l'information pour cette semaine.

Sur la question du soutien financier aux services publics d'aide à domicile, évidemment, c'est un vrai sujet, et on va régler la question ou, en tous les cas, ce sera traité à l'occasion du vote du budget.

J'entends ta demande de tout traiter en même temps, mais on a un peu subi la décision qui est arrivée au niveau national avec la convention qui est arrivée vite.

Donc, effectivement, c'est une décision budgétaire subie.

L'idée, c'est qu'on puisse avoir une décision réfléchie pour le vote du budget sur comment on accompagne les services d'aide à domicile avec la même philosophie : on évite de créer de la disparité.

Ce qu'on a fait ces dernières années, c'était d'avoir une grille tarifaire qu'on a simplifiée...

J'ai connu ça, tous les ans, on discutait le bout de gras avec les services du Département pour des réactualisations du prix, et chaque structure avait un tarif différent.

Il y a eu cette harmonisation qui s'est plutôt faite par le haut, qui a été faite dernièrement, et c'est vrai que la décision de la convention qui arrive comme ça vient déstabiliser le travail qui avait été fait par le Département.

Et on est sur une compétence obligatoire, avec beaucoup d'emplois dans le Département, et on intervient au service d'une population fragile.

Je pense qu'il est important qu'on puisse mettre les moyens nécessaires pour assurer cette compétence obligatoire, même si l'État ne viendra certainement pas à notre secours pour financer les services publics d'aide à domicile.

Sur la question des collèges, cette priorité qui a été annoncée par la présidente va se traduire très concrètement dans le budget 2022.

Je ne vais pas dévoiler les choses là, mais c'est une priorité qui va être clairement affichée, et plus qu'affichée, avec des opérations qui ont vocation à être réalisées sur l'exercice 2022.

C'est aussi un choix politique.

Quand on met plus de crédits sur les collèges, il faut regarder comment on dépense ailleurs.

Après, sur la question du 52e collège, je ne me souviens pas qu'il y ait eu un travail de fond effectué dans la précédente mandature sur ce 52e collège.

Et la discussion qu'on a pu avoir avec la DASEN avec Caroline Aloé fait que ça n'a jamais été une hypothèse du côté de l'Éducation nationale.

J'ai entendu Guillaume qui parlait de 300 logements annoncés à court terme sur le secteur.

Il faut faire attention aux effets yo-yo.

Parce qu'on a un cabinet spécialisé qui travaille sur les projections. On a bien vu que l'effet Covid a bousculé ces projections, car il y a eu un afflux de population, mais il faut qu'on arrive aussi à lisser les choses dans le temps.

Par contre, il y a des réponses urgentes à apporter, mais je pense que ça emportera l'adhésion de tout le monde quand on se retrouvera en décembre. Et juste un mot, un témoignage sur la modification de la carte scolaire. C'est une solution qui permet de répondre plus rapidement, que j'ai connue sur mon secteur il y a quelques années, avec Françoise, quand il a fallu délester le collège de Saujon.

Donc, c'est le collège de Cozes qui a servi.

Ça concernait des communes de ma CDC, mais il faut faire de la pédagogie. Effectivement, quand il s'agit de révision de la carte scolaire, il faut surtout éviter l'écueil de la démagogie.

Donc, là, il faut que tout le monde joue le jeu.

En ce qui concerne l'évolution des règlements dont parlait Fabrice Barusseau tout à l'heure, ça me fait penser à ce que vous disiez, vous parliez d'innovations.

Moi, je trouve qu'il y a beaucoup trop d'innovations chez les élus.

J'ai toujours entendu parler de demandes de dépenses nouvelles en dehors de nos compétences obligatoires, les élus sont innovants.

Je m'inscris en faux par rapport à ce qui s'est dit.

Et puis sur le côté révolutionnaire, mes collègues me connaissent, ceux qui me connaissent depuis quelque temps.

J'essaie de pratiquer l'autocensure.

J'ai été confronté il y a dix ans au principe de réalité, et on voit bien que les élus, sur les avantages acquis, ils sont solides.

Moi, je suis un partisan de l'équité.

Je crois qu'on a des dispositifs d'aide qui mériteraient d'être toilettés, plus que toilettés.

Mais je vois bien où vont être les résistances.

Je les vois, quels que soient les groupes d'appartenance au sein de cette assemblée.

Donc, moi, je suis prêt à faire des propositions révolutionnaires, mais je suis sûr que la présidente me dira : "Tu y vas trop fort."

J'en ai terminé, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

M. le préfet, beaucoup de choses ont été dites, évoquées, beaucoup d'interrogations pour lesquelles je vous laisse le soin de répondre.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Mme la présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames, Messieurs, rassurez-vous, je serai bref, puisque j'ai entendu l'appel de M. Gay il y a quelques instants.

Je voudrais, si vous le voulez bien, d'abord renouveler mes chaleureuses félicitations à Jean Prou pour son élection à la présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin, à laquelle j'ai assisté vendredi.

Je voudrais aussi saluer les conseillers départementaux jeunes, je pense qu'ils sont toujours là et je les remercie de leur engagement.

Vous avez évoqué la situation sanitaire.

Certes, elle s'est améliorée ces dernières semaines, mais je crois que nous devons tous rester extrêmement vigilants et mobilisés.

Nous observons depuis quelques jours une remontée de l'incidence au niveau national, et également en Charente-Maritime.

Voilà.

Certes, nous avons un taux de vaccination qui est très élevé, en Charente-Maritime, puisque 80 % des habitants de ce département ont un schéma vaccinal complet.

Nos centres de vaccination ont fait un travail formidable.

Je voudrais également saluer l'action du SDIS, avec ses équipes mobiles. Mais avec ce virus qui nous a déjà réservé quelques surprises, je pense qu'il faut se garder de considérer que l'épidémie est derrière nous.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué le plan de relance.

C'est effectivement une des priorités du gouvernement.

Vous vous souvenez toutes et tous que le Premier ministre était ici même le 12 décembre 2020 pour signer le premier accord départemental de relance, qui a tout de même permis au Département de la Charente-Maritime de bénéficier cette année d'un peu plus de 6 millions d'euros de subventions d'investissement pour accompagner ses projets, en particulier dans le domaine de la rénovation énergétique des collèges.

Vous avez également évoqué la contractualisation prévention protection de l'enfance, que je me réjouis de finaliser avec vous, Mme la présidente, et avec l'Agence régionale de santé.

Pour répondre à l'interrogation de Mme Bureau, je rappelle tout de même que c'est une compétence décentralisée depuis 1983.

L'État a jugé utile de faire un plus aux côtés des départements dans un domaine qui n'est plus de sa compétence, parce qu'il mène de son côté d'autres politiques qui s'articulent avec la protection de l'enfance.

Je pense notamment à la politique de lutte contre la pauvreté.

Et c'est à ce titre qu'il a souhaité mobiliser des crédits pour soutenir l'action des départements.

Pour la Charente-Maritime, c'est une somme d'un peu plus de 1,6 million d'euros qui figurera au contrat pour 2021, et à peu près la même somme pour 2022, ça dépendra de ce que nous aurons fait avec vous cette année.

Je crois qu'il ne faut pas se poser la question de la pérennisation.

Il n'est tout de même pas interdit de mener des actions ponctuelles sur des politiques prioritaires.

C'est ce que l'État fait.

Il a d'ailleurs prévu de ne pas pouvoir utiliser ces crédits pour financer les dépenses de personnel ou prix de journée.

C'est clairement qu'on ne s'inscrit pas dans la mise en place de nouveaux dispositifs.

On fait un effort ponctuel, une opération commando, si vous préférez, pour donner un coup d'accélérateur à un certain nombre d'actions qui doivent nous permettre d'être encore plus efficaces au service des enfants en difficulté.

Je rappelle à cet égard que l'État finance également de nombreux autres dispositifs, et je citerai deux d'entre eux qui ont été évoqués à plusieurs reprises ce matin, à savoir la plateforme Emploi17, qui est également largement financée par l'État, il n'est pas inutile de le rappeler, ainsi que l'expérience Lab' de l'emploi menée par la communauté d'agglomération de La Rochelle.

L'État, il a un tort, c'est d'être trop modeste.

C'est-à-dire qu'il ne sait pas faire sa promotion.

Donc, je suis heureux, Mme la présidente, que vous me donniez cette opportunité aujourd'hui, à la tribune du Conseil départemental, devant les conseillers départementaux, devant la presse, devant les conseillers départementaux jeunes, pour rappeler que l'État est un acteur essentiel, majeur de beaucoup de politiques, dont certaines ne sont plus de sa compétence.

Merci beaucoup.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. le préfet.

Je rappelle aux conseillers départementaux que nous avons la photo, donc je vous invite à vous rendre au centre de cet hémicycle pour cette belle photo.

Vous pouvez sourire, mais ça ne se verra pas.

Et, évidemment, la séance est levée.